



Ensemble pour l'Avenir

### **Présents**

Président : M. LEYGE Marc (visio).

MM. CHASTANG Damien – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge.

### **Excusé**

M. BROCC Jean-Claude.

### **Assiste**

M. BESSE Franck.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

## **1/ APPROBATION DU PV DU 15 NOVEMBRE 2022**

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

## **2/ FORFAITS**

### **Départemental 3**

Match 24897454 – Forfait JS ROSIERS, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 24897460 – Forfait AS JUGEALS NOAILLES 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 24897581 – Forfait ES NONARDS ALTILLAC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

### **Départemental 4**

Match 25034076 – Forfait A ST HILAIRE VENARSAL 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 25034085 – Forfait FC OBJAT 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 25105378 – Forfait US SORNAC, le club sera débité de la somme de 30€.

### **Féminines Séniiores**

Match 24898044 – Forfait USFV ALBUSSAC NEUVILLE, le club sera débité de la somme de 30€.

### **U13**

Match 25095825 – Forfait ES USSEL 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 25251877 – Forfait ENTENTE DU BARREAU 4, le club sera débité de la somme de 30€.

### **U13F**

Match 25258672 – Forfait AS PANAZOL, le club sera débité de la somme de 12€.

Match 25258685 – FUN 87 sera débité de la somme de 12€.

### **Coupe Maurice Leblanc**

Match 25441031 – Forfait JS ROSIERS, le club sera débité de la somme de 30€.



Ensemble pour l'Avenir

Match 25441034 – Forfait AS MERCOEUR, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 25441038 – Forfait ES USSEL 2, le club sera débité de la somme de 30€.

### 3/ FORFAITS GENERAUX

#### **Départemental 4**

Forfait Général de l'A ST HILAIRE VENARSAL 3 après les 5 premières journées.

### 4/ ABSENCE MATCH SANS AVERTIR

#### **Départemental 3**

Match 24897454 du 03/12/2022 – L'équipe de la JS ROSIERS ne s'est pas déplacée à Allasac, sans informer le District. La commission applique les frais prévus dans les tarifs généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€.

De plus, sur la même rencontre, les frais de l'arbitre officiel seront imputés au compte du club.

### 5/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

#### **Départemental 4**

Match 25105372 – US SORNAC sera débité de la somme de 25€.

#### **U17**

Match 25054402 – AS MARCILLAC CLERGOUX sera débité de la somme de 25€.

#### **U15**

Match 25057206 – ES USSEL sera débité de la somme de 25€.

#### **U13**

Match 25312005 – ES USSEL sera débité de la somme de 25€.

Match 25312007 – ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 25095820 - ES USSEL sera débité de la somme de 25€.

Match 25096075 – ENTENTE DES VERGERS sera débité de la somme de 25€.

Match 25251870 – AS MARCILLAC CLERGOUX sera débité de la somme de 25€.

#### **U14F/U17F**

Match 25256040 – ES USSEL sera débité de la somme de 25€.

Match 25256045 – ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 25256097 – FOOT SUD 87 sera débité de la somme de 25€.

#### **U13F**

Match 25257492 – ES USSEL sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

### 6/ FEUILLES DE MATCH HORS-DELAJ

#### **Coupe de la Corrèze**

Match 25441015 – FC CUBLAC sera débité de la somme de 25€.

### 7/ DEMANDES DE MODIFICATION

*La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.*

*Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (7 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.*

#### **Départemental 1**

Match 24826914 – Modification de terrain hors-délai, FC FAVARS ST MEXANT sera débité de la somme de 5€.

#### **Départemental 3**

Match 24897450 – Modification de terrain hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 5€.

#### **Départemental 4**

Match 25034598 – Modification d'horaire hors-délai, CA MEYMAC sera débité de la somme de 5€.

#### **U15**

Match 25054723 – Modification de date hors-délai, AS MEYSSAC sera débité de la somme de 15€.

Match 25056422 – Modification d'horaire hors-délai, AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 5€.

Match 25056502 – Modification de terrain hors-délai, FC ARGENTAT sera débité de la somme de 5€.

Match 25057209 – Modification de date hors-délai, ES NONARDS ALTILLAC sera débité de la somme de 15€.

#### **U13**

Match 25311954 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

Match 25311956 – Modification d'horaire hors-délai, ESA BRIVE sera débité de la somme de 5€.

Match 25095822 – Modification de terrain hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 5€.

Match 25095824 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE DU BARREAU sera débité de la somme de 5€.

Match 25096076 – Modification d'horaire hors-délai, FC CORNIL STE FORTUNADE sera débité de la somme de 5€.

Match 25096085 – Modification d'horaire hors-délai, FC CORNIL STE FORTUNADE sera débité de la somme de 5€.

Match 25251871 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE DU BARREAU sera débité de la somme de 5€.

Match 25281572 – Modification d'horaire hors-délai, CA EGLETONS sera débité de la somme de 5€.

Match 25251878 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE DU BARREAU sera débité de la somme de 5€.

#### **U14F/U17F**

Match 25255691 – Modification de terrain hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 5€.

Match 25255708 – Modification de date hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 15€.

Match 25255709 – Modification de date hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 15€.

Match 25255712 – Modification de terrain hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 5€.

Match 25256048 – Modification d'horaire hors-délai, AS PANAZOL sera débité de la somme de 5€.



Ensemble pour l'Avenir

### **U13F**

Match 25258682 – Modification d'horaire hors-délai, FCC ORADOUR sera débité de la somme de 5€.

### **Futsal Seniors**

Match 25388548 – Modification de date hors-délai, AS ST MARTIAL sera débité de la somme de 15€.

## **8/ PROGRAMMATION DES RENCONTRES DEPARTEMENTALES EN RETARD**

La commission refixe les rencontres en retard possibles.

Pour rappel, et comme indiqué en rouge sur les calendriers généraux « **la Commission Gestion des Compétitions est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur les calendriers des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnels) aux dates prévues** ».

De ce fait, il est inutile de contester l'application du fonctionnement identique pour tous, les rencontres en retard sont refixées aux premières dates disponibles et ce, quel que soit le motif du report.

## **9/ TIRAGE DES COUPES DEPARTEMENTALES**

Les membres de la commission procèdent au tirage au sort du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe des Communes, des 16<sup>èmes</sup> de finale du Challenge des Réserves et du 1<sup>er</sup> Tour du Trophée Féminin.

### **Coupe des Communes – Tour 1**

- 07/01/2023 Brignac Ca - Lapeau Es
- 08/01/2023 Brive Amacs - Albussac Neuville Usfv
- 08/01/2023 Bugeat Us - Barrages Xaintrie
- 08/01/2023 Brive Chapelies Asf - Rosiers Js
- 08/01/2023 Troche Vigeois E - Treignac As
- 08/01/2023 Montaignac Al - Aix As
- 14/01/2023 Vitrac Corrèze As - Brive Turcs Us
- 15/01/2023 St Jal Fc - Liginicac Es
- 15/01/2023 Collonges/Chauf As - Meyssac As
- 15/01/2023 St Angel Fc - Mercoeur As

### **Challenge des Réserves – 16<sup>ème</sup> de finale**

- 07/01/2023 Seilhac As 2 - Nonards Altillac Es 3
- 08/01/2023 Cosnac Fc 2 - Montaignac Al 2
- 08/01/2023 Soursac Es 2 - St Exupery Rc 2
- 08/01/2023 Chamboulive Ca 2 - Vitrac Corrèze As 2
- 08/01/2023 Brive Mahorais Apcs 2 - Brive Portugais Es 2
- 08/01/2023 Le Lonzac Us 2 - Favars St Mexant Fc 2
- 08/01/2023 St Germain Frep 2 - Malemort Asv 3
- 08/01/2023 Cornil Ste Fort Fc 3 - Jugeals Noailles As 3
- 08/01/2023 St Viance As 2 - Varetz Ac 2
- 08/01/2023 Ussel Turcs As 2 - Brive Aspo 2



Ensemble pour l'Avenir

- 08/01/2023 Ussac Es 2 - Argentat Fc 3
- 08/01/2023 Marcillac Clerg As 2 - Objat Fc 2
- 08/01/2023 Maussac As 2 - St Clement Us 2
- 08/01/2023 Ste Fereole Ss 3 - St Jal Fc 2
- 08/01/2023 Estivaux Perpezac 2 - Tulle Foot Corrèze 4
- 08/01/2023 Sr3v Entente 3 - Brignac Ca 2

### **Trophée Féminin – Tour 1**

- 05/02/2023 Ste Fereole Ss - Beynat As
- 05/02/2023 Perpezac Sadroc E - Sr3v Entente
- 05/02/2023 Seilhac As - Le Lonzac Us
- 05/02/2023 Marcillac Clergoux - St Exupery Rc

Les tirages au sort des 16<sup>èmes</sup> de finale des Coupes de la Corrèze U15 et U17 seront effectués en présence des clubs lors de l'Assemblée Générale Financière du District de Football de la Corrèze du 16/12/2022 à St Germain.

Fin de la réunion à 18h30.

L'Agent de Développement  
*Franck BESSE*

Le Président de la commission  
*Marc LEYGE*